



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>95012</b>	De <b>M. Laurent Kalinowski</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > dyslexie et dyspraxie	<b>Analyse</b> > intégration en milieu scolaire.
Question publiée au JO le : <b>12/04/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Laurent Kalinowski attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessaire reconnaissance des troubles « dys » en milieu scolaire. L'école est un lieu incontournable pour repérer et accompagner, le plus précocement, les troubles « dys ». Diverses études montrent qu'un à deux enfants par classe seraient atteints. Mais ces troubles spécifiques de l'apprentissage sont encore mal identifiés et mal reconnus, ce qui entraîne de graves conséquences sur la scolarité et l'équilibre de ces enfants. De plus, le plan d'accompagnement personnalisé s'avère, dans certains cas, insuffisant pour faire reconnaître pleinement leur particularité, ce qui est le cas dans sa circonscription. Aussi, il souhaite savoir quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement afin d'améliorer l'identification et la reconnaissance de ces troubles en milieu scolaire, notamment en matière de sensibilisation et de formation des enseignants.